

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix-huit décembre deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 12/12/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Sylvie ALAMARGOT (en remplacement d'Alain FAUCHER), Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAINT, Daniel CADET, Catherine CELESTIN, Sylvette CHADELAUD, Arlette DEMAR, Camille DUDOGNON, François ENGELIBERT (en remplacement d'Hubert LEHMANN), Valérie GIROIR, Rémi JANDAUD, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Claude REYGNUAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Sabine VINCENT.

EXCUSES : Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Dominique DUNAUD, Catherine GAUTHIER, Dominique GILLES, Nadine MAGY, Monique REIX-BUSSY, Philippe STEYAERT.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2013-134 : CREATION D'UN EMPLOI D'AVENIR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'Arrêté Préfectoral du 18 septembre 2013 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la loi 2012-1189 du 31 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir,

Vu le décret 2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir

Vu l'arrêté du 31 octobre 2012 fixant le montant de l'aide pour les emplois d'avenir,

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que depuis le 1^{er} novembre 2012, le dispositif « emploi d'avenir » est entré en vigueur.

Institué par la loi n° 2012-1189 du 31 octobre 2012, ce nouveau dispositif a pour ambition d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Ces contrats peuvent être proposés, dans le secteur non marchand, par les collectivités territoriales.

La Communauté de Communes de Noblat peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un emploi d'avenir pourrait être recruté au sein de l'intercommunalité pour répondre aux attentes dans les domaines de la voirie et de l'entretien des sentiers de randonnée à raison de 35 heures par semaine. Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2014.

L'Etat prendra en charge 75% de la rémunération correspondant au SMIC et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. Des aides du Conseil Général de la Haute Vienne peuvent également être obtenues.

Monsieur le Président propose à l'assemblée le recrutement d'un emploi d'avenir pour la fonction d'agent d'entretien voirie et sentiers à temps complet et indique que sa rémunération sera calculée sur la base du SMIC horaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 30 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve la création d'un emploi d'avenir pour assurer la fonction d'agent d'entretien voirie et sentiers à temps complet,

Autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires à la signature d'un emploi d'avenir conventionné avec l'Etat et à l'obtention des aides du Conseil Général de la Haute Vienne.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 19/12/2013

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES de NOBLAT
SAINT-LÉONARD DE NOBLAT
HAUTE-VIENNE
Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :** CREATION D'UN EMPLOI D'AVENIR**Date de transmission de** 19/12/2013**l'acte :****Date de réception de** 19/12/2013**l'accusé de réception :****Numéro de l'acte :** 2013-134 ([voir l'acte associé](#))**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20131218-2013-134-DE**Date de décision :** 18/12/2013**Acte transmis par :** Jean-Claude LEBLOIS**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique
4.2. Personnel contractuel